

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU MASTER 2,
MANAGEMENT DES ENTREPRISES & ORGANISATIONS, OPTION
MANAGEMENT DES CRISES ET ACTIONS HUMANITAIRES**

THEME :

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et / ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'Association Mère, Enfant, Environnement et Développement (AMEED)

Réalisé et soutenu par :

Alain KPODA

Travaux dirigés par :

Daniel DA HIEN, Coordonnateur de
l'ONG Réseau Afrique Jeunesse

Citation

Les vagues d'eau n'emportent jamais le vent qui les conduit car tout ce qui est invisible relève des mystères de la vie : si je savais...

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'Association Mère, Enfant, Environnement et Développement (AMEED)

REMERCIEMENTS

Qu'il plaise aux distinguées autorités administratives et autres personnes ressources ci-dessous citées et leurs collaborateurs respectifs de recevoir tous mes remerciements pour n'avoir ménagé aucun effort durant tout le processus de ma formation à la Fondation 2iE.

Il s'agit de :

- ☞ Monsieur le Directeur Général de 2iE,
- ☞ Monsieur Daniel DA HIEN, Coordonnateur de l'ONG Réseau Afrique Jeunesse, maître de stage,
- ☞ Mme Irène SOME, Secrétaire Générale de l'AMEED,
- ☞ Monsieur TIEMTORE Ousmane, Secrétaire Général du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG),
- ☞ Monsieur Siaka COULIBALY, Président du conseil d'administration du Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques (CDCAP),
- ☞ Monsieur Charles SORGHOU, Secrétaire Général du Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES-Burkina Faso).

DÉDICACES

- ☞ A ma mère Pia KPODA et son époux Poulgou Célestin SOMDA, pour m'avoir permis d'aller à l'école,
- ☞ Mon épouse Koubètoizié Céline KPODA et à mes enfants, pour leurs soutiens multiformes
- ☞ Mon cousin Faustin Puoza KPODA, son épouse Opportune SOME ainsi qu'à mes frères et sœurs pour avoir su m'insuffler l'esprit de combativité et de solidarité de notre ancêtre, le patriarche Feu TAFALA KPODA

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

RÉSUMÉ

Après plus de dix ans d'intervention dans l'administration de la solidarité au niveau communautaire, la **problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et/ou de développement** se pose toujours avec acuité au sein de l'Association Mère, Enfant, Environnement et Développement (AMEED). Dans ce contexte, il est apparu opportun dans la présente étude ; de faire un diagnostic complet de la vie associative de l'AMEED en deux volets. Le premier a trait au dispositif organisationnel et de gestion mis en place par l'association pour accompagner ses priorités d'intervention qui sont la promotion et le développement des programmes de transferts monétaires (PTMs). Le deuxième quant à lui s'intéresse aux avantages et inconvénients des PTMs dans le processus du développement des PTMs initiés par l'AMEED au sein des conseils de collectivités de sa zone d'intervention qu'est la Province du IOBA au sud-ouest du Burkina Faso.

Mots clés :

1. Actions humanitaires et/ou le développement
2. AMEED
3. Partenaires techniques et financiers
4. Programmes de transferts monétaires

ABSTRACT

After over ten years of intervention in the administration of solidarity at Community level, the implementation problems of humanitarian and / or development are still particularly acute in the Association Mother, Child, and Environment development (AMEED). In this context, it seemed appropriate in this study; to make a complete diagnosis of the community life of the AMEED twofold. The first relates to organizational and management device set up by the association to support its intervention priorities focus on the promotion and development of cash transfer programs (PTMs). The second meanwhile focuses on advantages and disadvantages of PTMs in the PTMs development process initiated by AMEED on boards of communities in its area of what IOBA's Province in southwestern region of Burkina Faso.

Keywords:

1. Actions humanitarian and / or development
2. AMEED
3. Technical and Financial Partners
4. Cash transfer programs

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

LISTE DES ABREVIATIONS	
2IE :	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
AD/ONG :	Association de Développement et / ou Organisation Non Gouvernementale
ADP :	Assemblée des Députés du Peuple
AG :	Assemblée Générale
AGRs :	Activités Génératrices de Revenus
AMEED :	Association Mère, Enfant, Environnement et Développement
AV :	Assemblée de Village
BE :	Bureau Exécutif
CDCAP :	Centre De suivi et d'Analyses Citoyens des Politiques publiques
CEMSO :	Comités d'Entraide Mutuelle et de Solidarité
CICR :	Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MATS :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
OSC :	Organisation de la Société Civile
P.IB :	Province du IOBA
PFE :	Projet de Fin d'Etude
PLD :	Plans Locaux de Développement
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PTMs :	Programme de Transferts Monétaires
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSUO :	Région du Sud-ouest
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SPONG :	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

GLOSSAIRE	
Les programmes de transferts monétaires	forme d'intervention humanitaire visant à répondre aux besoins essentiels des populations ou à préserver, créer ou remettre en état des moyens de subsistance ou des activités économiques productives
Transferts inconditionnels	octroi de ressources financières à des groupes vulnérables identifiés lors d'une crise et assorti de liberté d'affectation desdites ressources pour la couverture de leurs besoins prioritaires respectifs proportionnellement aux sommes allouées.
Bons de provisions et d'espèces	mécanisme innovant de financement des filets sociaux via l'octroi de bons de valeur ou d'argent à des groupes vulnérables afin de leur permettre d'accéder de façon libre, sécurisée et humaine aux lieux préalablement identifiés pour les échanges de bons contre des biens ou somme d'argent.
Transferts conditionnels	fonds transférés à des groupes vulnérables assortis d'obligation d'affectation desdits fonds à l'objet pour lequel les fonds ont été alloués. Exemple : Les fonds alloués pour l'établissement de bulletin de naissance des enfants en âge scolarisable doivent être impérativement affectés à la réalisation de ladite activité.
Cash for work ou argent contre travail	Paiements effectués en échange de travaux d'intérêt communautaire ou public visant à améliorer ou à remettre en état les infrastructures communautaires. Les salaires versés dans le cadre de ce programme doivent couvrir les besoins essentiels, mais doivent être légèrement inférieurs à ceux pratiqués sur le marché afin d'éviter toute concurrence avec le marché du travail.
Programmes sociaux de transferts monétaires	Assistance financière répétée, inconditionnelle et planifiée dans le long terme en faveur des ménages vulnérables ou de groupes cibles particuliers tels que les personnes âgées, les femmes souffrant de fistules obstétricales... Ces types d'activités sont généralement mis en œuvre en partenariat avec des organismes publics et bénéficient du soutien politique nécessaire.

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

SOMMAIRE		
	Citation	i
	Remerciements/Dédicace	ii
	Résumé /abstract	iii
	Liste des abréviations	iv
	Glossaire	v
	Listes des photos, cartes, tableaux	4
I	Introduction	5-8
I.1	Aperçu général	5
I.2	Problématique d'étude	6-7
I.3	Justification de l'étude	7-8
I.4	Contexte de l'étude	8
I.5	Plan d'étude	8
II	Objectifs et hypothèses d'étude	9
II.1	Objectifs d'étude	9
II.1.1	Objectif général d'étude	9
II.1.2	Objectifs spécifiques d'étude	9
II.2	Hypothèses d'étude	9
III	Matériels et méthode	10-14
III.1	Méthode d'étude	10-12
III.1.1	Signature et exécution d'une convention de stage	10-11
Photo 1 :	Image d'une salle de classe sous paillote de l'Ecole Primaire Publique de Foroteon dans la commune rurale de Zambo	12
Photo 2 :	Image de la session d'une Assemblée Générale de l'AMEED	12
III.2	Collecte et traitement des informations relatives aux PTMs	13-14
III.3	Matériel et Méthode	14
IV	Résultats	15-25
IV.1	Au niveau de la stratégie de promotion et développement des PTMs au sein de l'AMEED	15
IV.2	Au niveau du dispositif organisationnel de l'AMEED dans le développement des PTMs	15
IV.2.1	Nombre de bénévoles, vision, objectifs, zone d'intervention	15-17

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Carte 1 :	Carte de la Région du sud-ouest contenant la Province du Ioba et ses 08 communes rattachées.	16
Tableau 1 :	Répartition de la population de la Région du sud-ouest contenant la Province du IOBA et ses 08 Communes rattachées	17
IV.2.2	Instances de l'AMEED	17
Figure 1 :	Organigramme de l'AMEED	17
IV.3	Au niveau du fonctionnement de l'AMEED	17-20
Tableau 2 :	Modèle d'un budget détaillé de l'AMEED extrait des archives de novembre 2010	19
Tableau 3 :	Exemplaire d'un chronogramme des activités humanitaires de l'AMEED	20
IV.4	Au niveau du rôle des acteurs et intervenants de l'AMEED dans le processus de développement des PTMs	20-21
IV.4.1	Les organes statutaires	20-21
IV.4.2	Les intervenants	21
IV.5	Au niveau des outils de gestion utilisés par l'AMEED dans le développement des PTMs	21-23
IV.5.1	Les supports comptables	21-22
IV.5.2	Les supports administratifs	22
IV.5.3	Les supports de gestion de l'information	22-23
IV.6	Au niveau des forces, faiblesses, opportunités, menaces au sein de l'AMEED dans le processus de développement des PTMs et solutions alternatives envisagées	23-24
IV.6.1	Points forts	23
IV.6.2	Points faibles	23
IV.6.3	Opportunités	23
IV.6.4	Menaces	23
IV.6.5	Solutions alternatives proposées	23-24
IV.7	Description des avantages et inconvénients constatés dans le processus de développement des différents PTMs au sein de l'AMEED	24-25
Tableau 4 :	Grands traits majeurs des avantages et inconvénients des PTMS développés par l'AMEED de 2001 à 2013	24-25
V	Discussions et analyses axées sur les organes d'administration et de gestion de l'AMEED dans le processus de développement des PTMs	26-29

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

V.1	Discussion et analyses axées sur le dispositif organisationnel de l'AMEED	26-29
Figure 3 :	Représentation du dispositif organisationnel de l'AMEED en forme de cravate de type nœud de papillon	26
Figure 4 :	Proposition de l'organigramme revu de l'AMEED en prenant en compte les Assemblées de Village	27
V.2	Discussions et analyses axées sur le fonctionnement de l'AMEED	29-30
Tableau 5 :	Récapitulatif des droits d'adhésion et cotisations annuelles au sein de l'AMEED	29
V.3	Discussion et analyse du rôle des acteurs et intervenants de l'AMEED dans le développement des PTMs	30-33
Photo 3 :	Cérémonie de remise de vélos aux femmes des Communes rurales de Zambo et Dissin à la suite d'un PTMs développé par l'AMEED en présence d'un groupe de PTF	32
V.4	Discussion et analyse des hypothèses	33-34
VI	Conclusion	35-36
VII	Bibliographie	37-39
	Annexes	40-54

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

LISTE DES PHOTOS		
Photo 1 :	Image d'une salle de classe sous paillote de l'Ecole Primaire Publique de Foroteon dans la Commune rurale de Zambo	13
Photo 2 :	Image d'une session de l'Assemblée Générale de l'AMEED tenue sous l'arbre à palabre et tenant lieu de salle polyvalente l'association	14
Photo 3:	Cérémonie de remise de vélos aux femmes des Communes rurales de Zambo et Dissin à la suite d'un PTMs développé par l'AMEED sous appui financier d'un groupe de PTF	38

LISTE DES CARTES		
Carte 1 :	Carte de la Région du sud-ouest contenant la Province du IOBA et ses 08 Communes rattachées matérialisées en couleur jaune	19

LISTE DES FIGURES		
Figure 1 :	Organigramme de l'AMEED	20
Figure 3 :	Représentation du dispositif organisationnel de l'AMEED en forme de cravate de type nœud de papillon	30
Figure : 4	Proposition de l'organigramme revu de l'AMEED en prenant en compte les Assemblées de Village	32

LISTE DES TABLEAUX		
Tableau 1 :	Répartition de la population de la Région du sud-ouest contenant la Province du IOBA et ses 08 Communes rattachées	19
Tableau 2 :	Modèle d'un budget détaillé de l'AMEED extrait de ses archives de novembre 2010	23
Tableau 3 :	Exemplaire d'un chronogramme des activités humanitaires de l'AMEED	24
Tableau 4 :	Grands traits majeurs des avantages et inconvénients des PTMS développés par l'AMEED de 2001 à 2013.	29-30
Tableau 5 :	Récapitulatif des droits d'adhésion et des cotisations annuelles au sein de l'AMEED	35

I. Introduction

I.1 Aperçu général

L'Association Mère, Enfant, Environnement et Développement (AMEED) a été créée en 1999 suivant récépissé N°2001-010/MATD/P.IB/HC du 21/08/2001. Ensuite, est intervenu le Récépissé N°2012-050/MATDS/RSUO/PIB/HC-DN portant déclaration de changement dans les textes constitutifs et dans la composition de l'organe dirigeant (*annexe 1*). Le siège de l'association est basé dans la Commune rurale de Zambo, Province du Ioba au sud-ouest du Burkina Faso.

Sa stratégie d'intervention dans les actions humanitaires et / ou de développement, au départ, était orientée autour de deux axes prioritaires. Le premier porte sur la promotion et le développement des programmes de transferts monétaires (PTMs) au niveau communautaire et le deuxième sur l'éveil démocratique citoyen sur les politiques publiques au Burkina Faso. Cependant, compte tenu du fait que les ressources sont de plus en plus rares et les besoins immenses, **l'AMEED a opté comme priorité d'intervention dans le processus du changement social et le développement la promotion et le développement des PTMsⁱ.**

Mais on constatera, au fil des ans, la persistance des difficultés de tous ordres dans la mise en œuvre des actions humanitaires et/ou de développement au niveau communautaire. Ce faisant, il importe de s'interroger à mi-parcours du processus de développement des initiatives communautaires, sur l'efficacité de la gouvernance associative de l'AMEED en termes de **problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement de l'organisation**. C'est pourquoi, un bon ciblage de la problématique mérite d'être mise en exergue dans la perspective d'envisager un éventuel recadrage de l'ensemble de la vie associative de l'AMEED, tant au niveau structurel que des priorités d'interventions.

I.2. Problématique d'étude

Au Burkina Faso, bien que la création des associations soit encadrée par un texte législatif (loi N°10/92/ADP du 15/12/1992 portant liberté d'association), leur mode d'organisation et de gestion est laissé à l'initiative des acteurs qui les animent. Ainsi, chaque organisation de la

ⁱ *Les PTMs sont une forme d'intervention humanitaire visant à répondre aux besoins essentiels des populations ou à préserver, créer ou remettre en état des moyens de subsistance ou des activités économiques productives.*

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

société civile (OSC) définit sa vision du changement social et /ou du développement selon sa capacité organisationnelle et de gestion.

A cet effet, la revue de la littérature sur la politique de financement des filets sociaux de certaines institutions étatiques et non étatiques a servi de cadre d'apprentissage à la mise en exergue de la situation-problème au niveau de l'AMEED.

Au Burkina Faso, le Gouvernement a défini, à l'horizon 2011-2015, sa politique sociale et du développement dans un plan global, pluriannuel et sectoriel appelé **stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)**. C'est donc à travers la SCADD que toutes les questions liées à la protection sociale et le développement sont arrêtées. On retiendra en substance que les PTMs sont inscrits à l'axe 2 de la SCADD.

La SCADD, faut-il le rappeler, vient en prolongation **du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)** qui a constitué le référentiel central de la politique de développement économique et social du Gouvernement du Burkina Faso sur la période 2000-2010. Alors, lorsque survient une catastrophe naturelle, une crise d'origine humaine ou pas, c'est à partir du budget de l'année en cours que toutes les dépenses nées à la suite de la crise sont prises en charge. On peut citer en guise d'exemples le cas des dépenses des inondations du 1^{er} septembre 2009 et celui du coup d'Etat manqué du 17 septembre 2015 où le Gouvernement du Burkina Faso, à travers le CSLP et la SCADD ont respectivement contribué à renforcer la résilience socio-économique et de développement des groupes cibles vulnérables à travers les PTMs.

Au niveau des collectivités locales (CL), chaque entité autonome se dote suivant les orientations de son conseil de collectivité d'un plan local de développement (PLD). On parlera pour les communes de **plans communaux de développement (PCD)** et pour les régions, de **plans régionaux de développement (PRD)**. Ces outils (PCD, PRD) constituent pour les acteurs locaux leur guide d'orientation stratégique pour une période plus longue que le budget qui est voté généralement pour être exécuté dans un délai maximal d'un an (1^{er} janvier de l'année N au 31 décembre de la même année).

Les bilans de la politique sociale et de développement des conseils de collectivités sont retracés à la clôture de chaque exercice comptable dans les comptes administratifs et de gestion des collectivités locales respectives.

Au niveau des associations de solidarité internationale (ASI), on peut retenir le cas du Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (CICR). Cet organisme a comme cadre d'orientation de sa politique sociale **les lignes directrices sur les programmes**

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

de transferts monétairesⁱⁱ élaborées en 2008. Il ressort de cet ouvrage précité, qu'il n'existe pas de modèle standard de PTMs. Autrement dit, chaque PTMs à utiliser est fonction de la situation de crise. En outre, le CICR tentera d'identifier et de présenter en substance cinq (05) modèles de PTMs dont les transferts inconditionnels, les transferts conditionnels, les bons de provisions et d'espèces, le « cash for work » ou argent contre travail et les programmes sociaux de transferts monétaires (voir définitions, page v). Il admet en outre que chaque formule de PTMs a ses avantages et facteurs de risques.

Au niveau des OSC du Burkina Faso, il n'existe pas de cadre stratégique harmonisé qui s'impose à toutes les ADⁱⁱⁱ et ONG^{iv}. Chaque OSC organise et gère sa politique sociale et de développement selon les aspirations des acteurs qui l'animent. Dans ce contexte, on peut identifier autant de stratégies opérationnelles et de gestion que d'AD/ONG. A ce titre, il n'est donc pas surprenant de constater des stratégies divergentes d'une OSC à une autre dans l'administration de la solidarité au niveau communautaire.

Au regard de ce tout ce qui précède, le problème à mettre en exergue est de tenter de présenter et expliquer le dispositif organisationnel et de gestion mis en œuvre par l'AMEED dans le cadre de la promotion et du développement des PTMs avant de dégager leurs avantages et inconvénients.

En somme, il s'agit d'un **problème d'adéquation entre les défis à relever** dans le cadre du changement social et/ou du développement **et la capacité organisationnelle et gestionnaire des acteurs de l'AMEED à répondre efficacement aux attentes de plus en plus pressantes des populations dans un contexte de précarité totale** où les ressources sont de plus en plus rares et les besoins immenses .

I.3 Justification de l'étude

La réalisation de ce projet de fin d'étude (PFE) répond aux besoins exprimés par :

- les *membres de l'AMEED* à promouvoir les PTMs au sein des conseils de collectivités de la Province du IOBA en guise de contributions aux côtés des acteurs de la gouvernance

ⁱⁱ *CICR et Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 2008, « lignes directrices sur les programmes de transferts monétaires*

ⁱⁱⁱ *Association de développement*

^{iv} *Organisation non gouvernementale*

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

locale pour la résolution de certaines situations problèmes jugées préoccupantes et urgentes,

- les *populations de la Province du IOBA*, à s'approprier des PTMs comme un moyen humain d'action à gains multiples qui mérite d'être vulgarisé,
- les *conseils de collectivités territoriales de la Province du IOBA* à contribuer à la mise en œuvre des plans locaux de développement(PLD) en synergie d'actions avec l'axe 2 de la SCADD.

En substance, la justification de l'étude fait suite à la description de la situation contexte au sein de la Province du IOBA.

I.4. Contexte de l'étude

La communalisation intégrale en marche au Burkina Faso (loi n°55-2004) confère aux collectivités territoriales (Communes, Régions) la possibilité de s'administrer librement. Malheureusement, l'ensemble des Communes de la Province du Ioba n'arrive pas à couvrir toutes les charges inhérentes au bon fonctionnement de chaque municipalité au cours des trois dernières années (2011, 2012,2013). Hormis la Commune rurale d'Oronkwa qui a un solde budgétaire excédentaire, toutes les autres communes de la Province du IOBA présentent des résultats budgétaires déficitaires au titre de la section fonctionnement (*annexe 2*). En conséquence, le résultat final des opérations cumulées de recettes (973.240.117 francs CFA) et de dépenses (1.109.605.652 FCFA) de 2011 à 2013 donne un solde déficitaire de 136.365.535 francs CFA. Le taux d'autofinancement ^v quant à lui est de 31,73%. Ce qui signifie que les PTMs développés couramment par l'AMEED viennent en appui aux efforts des conseils de collectivités de la Province du IOBA dans le financement des filets sociaux.

I.5. Plan d'étude

Le processus d'examen approfondi de l'étude sur la stratégie d'intervention de l'AMEED dans les actions humanitaires et de développement, a fait l'objet d'un canevas de travail ainsi articulé: objectifs et hypothèses d'étude (II), approche méthodologique et matériel utilisés (III), résultats attendus de l'étude (IV), analyse et discussions des résultats (V), vérification des hypothèses et conditions d'amélioration de l'action humanitaire de l'AMEED (VI), Conclusion (VII).

$$= \left(\frac{\text{ressources propres générées}}{\text{dépenses de fonctionnement}} \right) * 100 \Rightarrow \left(\frac{352.071.746}{1.109.605.652} \right) * 100 = 31,73\%$$

II. Objectifs et hypothèses d'étude

II.1 Objectifs d'étude

Les objectifs d'étude se subdivisent en deux (02) parties dont un (01) objectif général et deux (02) objectifs spécifiques :

II.1.1 Objectif général

- Contribuer au bien-être socio-économique des populations à travers la promotion et le développement des PTMs au sein des conseils de collectivités de la Province du IOBA.

II.1.2 Objectifs spécifiques

- Expliquer le dispositif organisationnel et de gestion de l'AMEED dans le développement des PTMs au sein de la Province du IOBA,
- Présenter les avantages et inconvénients des PTMs dans le cadre du financement des filets sociaux au sein des conseils de collectivités de la Province du IOBA.

II.2 Hypothèses d'étude

Hypothèse 1 : La structure organisationnelle et de gestion de l'AMEED est adaptée à sa stratégie de promotion et de développement des PTMs au sein des conseils de collectivités de la Province du IOBA.

Hypothèse 2 : Le choix de la politique sociale de l'AMEED répond aux attentes des populations de sa zone d'intervention.

III. Matériels et méthode

III.1. Méthode d'étude

La démarche pratique de la conduite de l'étude a consisté au développement méthodique et chronologique de deux activités majeures ainsi qu'il suit :

- la signature et l'exécution d'une convention de stage,
- la collecte et le traitement des informations relatives aux PTMs développés par l'AMEED.

La signature et l'exécution de la convention de stage est une condition impérative contenue dans les cahiers de charge des étudiants inscrits au cycle de Master 2 à la Fondation 2iE et quel qu'en soit le domaine d'apprentissage. C'est une option qui permet de confronter la théorie à la pratique qui, à terme, un projet de fin d'étude (PFE) est élaboré.

Quant à la collecte et au traitement des informations recueillies lors de la période de stage, c'est une démarche qui permet à l'étudiant de rechercher par des sources appropriées des informations utiles à la formulation du PFE.

III.1.1 : Signature et exécution d'une convention de stage

La signature d'un acte administratif entre 2iE, l'AMEED et le porteur du PFE marque le début du stage. Cet acte administratif appelé convention de stage est donc le cahier de charges qui définit les droits et obligations des parties dans l'exécution de ladite convention.

Le stage pratique s'est déroulé du 1^{er} mars 2014 au 31 mai 2014 au sein de l'AMEED. Il a été dirigé par Monsieur Daniel DA HIEN, coordonnateur de l'ONG Réseau Afrique Jeunesse, maître de stage.

L'objectif du stage est de confronter la théorie à la pratique au cours duquel, les données collectées et traitées permettront de formuler le PFE pour l'obtention du Master 2 en management des entreprises et des organisations, option management des crises et actions humanitaires.

A terme :

- un PFE appelé mémoire pour l'obtention du Master 2 a été présenté le 23 février 2015 au conseil pédagogique de la Fondation 2iE et validé le 14 octobre 2015,
- un projet de construction de trois salles de classe et d'un centre polyvalent tenant lieu de siège de l'AMEED a été formulé et soumis pour étude et financement au profit de la circonscription d'éducation de base de Zambo dans la Province du IOBA.

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Le projet a été soumis pour étude et financement auprès d'une entreprise privée de droit Français évoluant dans la logistique maritime. Ce qui signifie que si les ouvrages sont réalisés :

- la qualité des infrastructures socio-éducatives et de développement sera renforcée et améliorée,
- l'offre éducative augmentée,
- les classes sous paillotes abandonnées,
- l'arbre à palabre qui faisait office de salle de réunion, de bureau des membres de l'AMEED et de centre polyvalent de la communauté substitué par un centre d'accueil approprié, bâti en matériaux définitifs et équipé.

Le choix de l'entreprise partenaire fait suite à un avis d'appel public de l'AMEED sur les réseaux sociaux (internet) en vue de la normalisation de l'Ecole Primaire Publique de Foroteon et de la construction d'un centre polyvalent au profit de l'association. Le ciblage de ces deux micro-projets (rajout de salles de classes et construction du siège de l'AMEED) est le rêve de tous les habitants de la commune rurale de Zambo.

Le projet intitulé « construction d'une base de vie à Foroteon » permettra d'une part à l'entreprise partenaire française de réaliser son projet de développement de mécénat d'entreprise, et, d'autre part à l'AMEED, de contribuer à lutter contre la précarité de l'habitat au sein de la Commune rurale de Zambo.

Les images photos 1 et 2 illustrent la précarité des infrastructures socio-éducatives et de développement dans certains villages de la zone d'intervention de l'AMEED. Ces images ont été les pièces à conviction ayant suscité l'émotion et l'adhésion du partenaire technique et financier (PTF) au projet dit de construction d'une base de vie à Foroteon.

A la suite de la validation de l'idée projet par la société partenaire de réalisation, les plans des ouvrages ont été réalisés (annexe 3). Puis, les échanges de messageries électroniques via l'internet ont été mis à contribution pour suivre le processus de mobilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles nécessaires.

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Prise de vue: Alain KPODA, Foroteon_ juin 2014

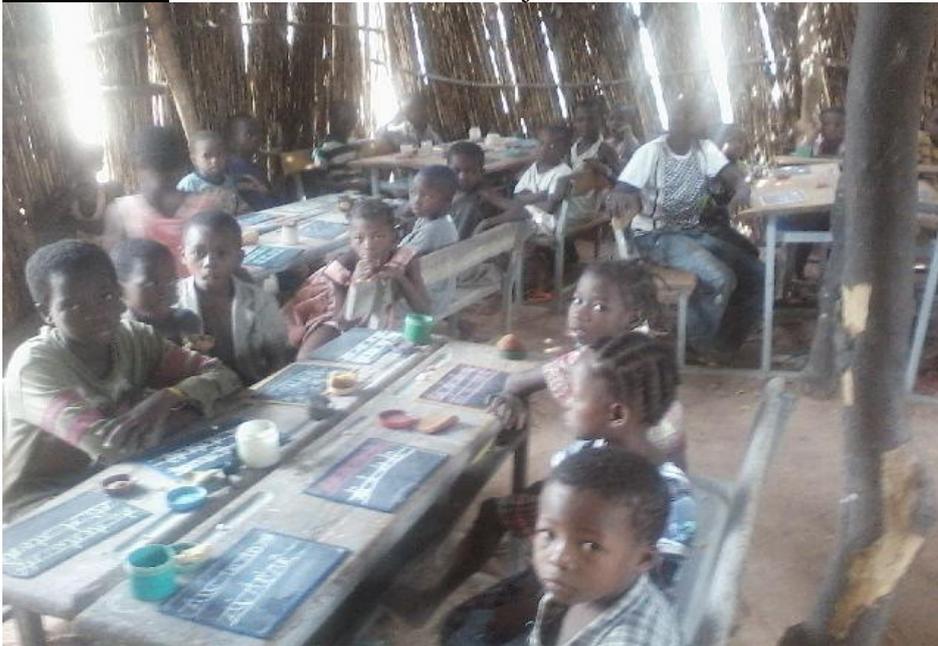


Photo 1 : Une salle de classe sous paillote de l'Ecole Primaire Publique de Foroteon de la Circonscription d'Education de Base de Zambo

Prise de vue : Prise de vue, Alain KPODA_ février 2009



Photo 2 : Session d'une assemblée générale de l'AMEED tenue sous l'arbre à palabre du village et tenant lieu de salle polyvalente de l'association.

III.2 : Collecte et traitement des informations relatives aux PTMs

Deux modèles de fiches d'entretiens individualisés ont été conçues pour la collecte des informations. La fiche n°1 est destinée aux différents groupes cibles ayant bénéficié préalablement de PTMs tandis que la deuxième est à l'usage des autorités administratives, coutumières, religieuses, locales et responsables d'OSC.

Les données collectées à la suite de la recherche des informations sur les PTMs ont été dans un premier temps traitées manuellement puis informatiquement avant d'être exploitées à toute fin utile. Les entretiens individuels se sont déroulés à domicile et au lieu de résidence habituelle des personnes interrogées lors des enquêtes suivant un rendez-vous préalablement négociés et par appels téléphoniques.

Pour avoir toute la chance de comprendre et de s'approprier du mécanisme de promotion et de développement des PTMs, l'enquête a ciblé aussi bien les acteurs des administrations publiques, des OSC que des bénéficiaires. L'enquête devrait se dérouler sur toute l'étendue du territoire afin d'avoir une vue globale de l'expérience des associations du même secteur d'activités que l'AMEED. Mais compte tenu des contraintes de calendrier (03 mois de stage) et du manque des ressources financières pour prendre en charge les frais d'enquête sur toute l'étendue du territoire national, il a été opéré un aménagement de la stratégie de recherche-actions.

Ainsi, les Provinces du Kadiogo et du Centre ont été retenues comme centre de collecte des informations et ceci pour deux raisons essentielles :

1. Pour la Province du IOBA, c'est parce que l'étude concerne l'AMEED et que cette organisation a pour siège la Commune de Zambo, l'une des huit Communes de ladite Province. Alors, il était impératif d'avoir une vue globale de l'environnement interne et externe de ladite organisation au sein de sa zone géographique d'intervention.
2. Pour la Province du Kadiogo, c'est parce que l'ONG Réseau Afrique Jeunesse où son Coordonnateur, Monsieur Daniel DAH HIEN qui assure la direction des travaux de recherche de la présente étude se trouve à Ouagadougou, chef-lieu de la Province du Kadiogo. Aussi, c'est parce qu'une grande majorité des associations du Burkina Faso a pour siège également Ouagadougou et que certaines d'entre elles ont été ciblées pour les besoins d'enquêtes.

S'agissant du procédé de collecte des données, un échantillon a été choisi de façon aléatoire et en s'appuyant du processus décrit dans les lignes directrices du Mouvement International

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

de Croix Rouge et du Croissant Rouge. Ensuite, les fiches conçus à cet effet ont été adaptées au contexte de la zone géographique de l'étude (annexes 4 et 5).

Sur un effectif de 428 personnes interrogées, 66 reconnaissent avoir bénéficié de l'aide humanitaire de l'AMEED sous forme de bons en timbres communaux pour l'établissement de bulletin de naissance de leurs enfants. 7 autres reconnaissent avoir bénéficié de l'aide financière et de coupons de transport pour des soins de santé. 55 autres disent avoir reçu des dons en nature (vélo, seau, etc.); 132 autres ont bénéficié de soutiens financiers pour le développement d'une activité génératrice de revenus sous condition de remboursement du principal de la somme octroyée par l'association. 12 groupements de femmes reconnaissent avoir bénéficié de don de semences agricoles non remboursables et 47 chefs de ménage reconnaissent avoir acquis les produits agricoles à prix social auprès de la banque de céréale du bureau exécutif de l'AMEED. 109 autres disent avoir été sensibilisés autour des sujets d'intérêt majeur au sein de la collectivité tels que les pires formes de travail des enfants dans les sites d'orpillage, l'excision, le VIH/SIDA, la scolarisation des filles, etc.

III.3. Matériels d'étude

Plusieurs moyens ont été utiles à la conduite du PFE.

Il s'agit :

- d'un appareil photo numérique équipé : c'est appareil qui permet d'assurer la prise de vue (photos) et d'enregistrer certaines informations pour les besoins de l'étude
- d'un téléphone portable : il sert à assurer les liaisons de communication dans les besoins de l'enquête,
- D'un ordinateur portable : Il participe au traitement informatique et au stockage des données collectées dans un logiciel approprié (Microsoft Word, Excel, PowerPoint, internet...).
- d'un répertoire de personnes ressources constitué d'autorités administratives, coutumières, d'élus locaux, d'acteurs non étatiques et autres leaders d'opinion, etc.,
- des consommables bureautiques et informatiques : ils permettent d'assurer la fonctionnalité des outils de travail,
- de moyens financiers : il s'agit des sommes d'argent utiles pour faire à certaines dépenses incompressibles dans la conduite de l'étude. Exemples : on peut citer les frais de carburant et lubrifiant pour les voyages à bord d'un véhicule personnel, les frais de communications, les frais d'impression...,
- etc.

IV. Résultats

IV.1. Au niveau de la stratégie de promotion et de développement des PTMs au sein de l'AMEED

Les différentes formules promues sont des initiatives d'alerte, d'appui et de gestion des crises. Elles interviennent à tous temps et lieux de sa zone d'action, pourvu que les ressources financières existent et que le contexte socioculturel, politique et économique s'y prête. Il s'agit de :

- *L'aide financière conditionnée* : c'est une assistance financière allouée à certains groupes cibles vulnérables pour la réalisation d'une activité donnée telle que l'établissement des bulletins d'actes de naissance des élèves de parents vulnérables ;
- *L'aide financière non conditionnée* : il s'agit d'une aide financière à des groupes cibles souffrant d'une précarité ou d'une vulnérabilité donnée en vue de faciliter leur accessibilité financière à certains besoins essentiels (achat de savon, pétrole lampant, tabac, boîtes d'allumettes, etc.)
- *L'appui financier au relèvement économique* : il consiste à la promotion et au développement d'activités génératrices de revenus (AGRs) à gain rapide telle que l'embouche des porcs de race métisse. ;
- *La fourniture de biens et services* : cela concerne des biens de diverses natures (dons de semences agricoles pour les chefs de ménages vulnérables, de vélos, de kits sportifs, ...). Pour les services, il peut s'agir de la fourniture de main d'œuvre locale dans des travaux champêtres, de salubrité, ...
- *La fourniture de tickets de bons d'enlèvement de biens* : il s'agit des tickets prépayés de livraison de carburant et lubrifiant aux personnes vivant avec le VIH/SIDA afin de leur permettre de s'approvisionner en antirétroviraux au Centre Médical avec antenne chirurgicale (CMA) de Dano , chef-lieu de la Province du Ioba.

IV.2. Au niveau du dispositif organisationnel et de gestion de l'AMEED dans le développement des PTMs

IV.2.1. Nombre de bénévoles, vision, objectifs, zone d'intervention de l'AMEED

IV.2.1.1. Nombre de membres bénévoles

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

L'AMEED compte selon les données statistiques de sa dernière session ordinaire de l'AG de l'année 2013, plus de 1300 membres bénévoles qui proviennent en grande majorité des Communes rurales de Zambo et de Dissin.

IV.2.1.2. Vision

La vision de l'AMEED est de promouvoir la solidarité au niveau communautaire au profit des groupes vulnérables à travers des PTMs.

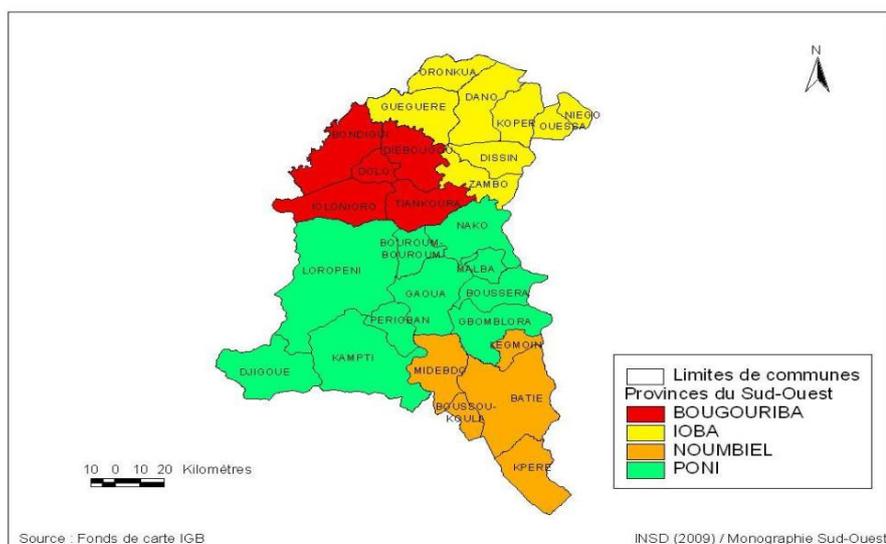
IV.2.1.3. Objectifs

Les objectifs de l'AMED sont référencés dans récépissé Récépissé N°2012-050/MATDS/RSUO/PIB/HC-DN portant déclaration de changement dans les textes constitutifs et dans la composition de l'organe dirigeant (annexe 1).

IV.2.1.4. Zone d'intervention

La zone d'intervention de l'AMEED se compose des huit (08) communes de la Province de l'IOBA au sud-ouest du Burkina Faso (carte 1). Le fond jaune de carte n°1 ci-dessous matérialise la Province du IOBA.

Source : INSD/RGHP, 2006, BF



Carte 1 : Carte de la Région du sud-ouest contenant la Province du Ioba et ses 08 communes rattachées.

La Province du IOBA compte une population de 191.321 habitants répartie géographiquement entre les huit (08) communes qui la compose (tableau 1) :

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Tableau 1: Répartition de la population de la Province du IOBA par commune

Liste des communes	Effectif par Commune	Liste des communes	Effectif par Commune
Dano	46 469	<i>Report effectif</i>	<i>142 532</i>
Dissin	37 776	Oronkua	21 262
Guéguéré	32 697	Ouessa	10 242
Koper	16 305	Zambo	18 285
Niégo	9 285		
<i>Total à reporter</i>	<i>142 532</i>	<i>Total Général</i>	<i>192 321</i>

Source : Auteur du PFE suivant extrait des données statistiques de la monographie de la Province du IOBA version définitive Lanko SOME, INSD, RGPH de 2006

IV.2.2. Instances de l'AMEED

De façon statutaire, l'AMEED comprend trois niveaux de concertation et de décision dans la mise en œuvre des PTMs au sein de la Province du IOBA dont Les Comités d'entraide Mutuelle et de Solidarité (niveau 1), Le Bureau Exécutif (niveau 2), L'Assemblée Générale (niveau 3). A cela s'ajoute le conseil de médiation comme organe de facilitation du dialogue social et de médiation des crises entre les membres (niveau 4).

Tous ces acteurs et intervenants forment l'organigramme de l'AMEED tel que présenté dans la figure 1 du PFE.

Source : Auteur du projet de fin d'étude suivant le descriptif des statuts et règlement intérieur de l'AMEED

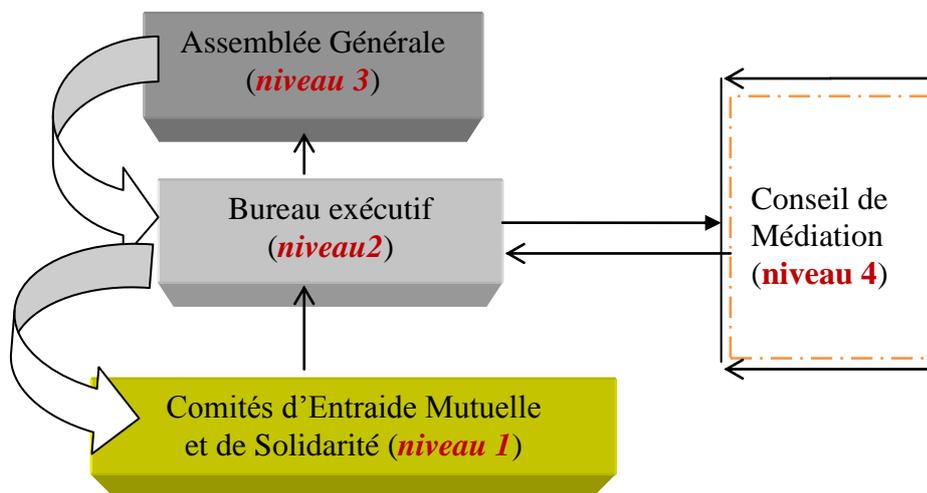


Figure 1 : Organigramme de l'AMEED en vigueur suivant ses statuts et règlement intérieur

IV.3. Au niveau du fonctionnement de l'AMEED

Le fonctionnement de l'AMEED dans les PTMs est basé sur les niveaux de responsabilités des organes de ses structures. Ce faisant, pour qu'une idée à base communautaire devienne à

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

terme un projet de l'association, celle-ci doit émaner d'un CEMSO (*étape n°1*). Ensuite, elle est examinée et débattue en Assemblée du Village (*étape 2*) assortie d'un rapport succinct au Bureau Exécutif.

Dès réception du rapport de la présidence de l'assemblée du village, le BE de l'association se réunit dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures sur convocation du Président de l'association et en cas d'absence motivée par la Secrétaire Générale afin de statuer sur l'ordre du jour de la réunion (*étape 3*).

A terme, si l'idée est jugée pertinente par le BE, une assemblée générale est convoquée dans un délai de sept (07) jours calendaires (*étape 4*). A l'occasion, tous les membres des assemblées de villages y participent afin de délibérer sur le projet d'ordre du jour soumis par le Président de l'association.

L'approbation de l'idée projet d'un CEMSO en AG se transforme en problème prioritaire de l'association. A partir de cet instant, le BE reçoit la caution morale de l'AG (*Etape 5*) pour formuler le projet et procéder à la recherche de financement. Celui-ci doit également à son tour rendre compte du niveau d'évolution du projet aux AV (*étape 7*) pour diffusion auprès des CEMSO (*étape 8*).

Pour le bon fonctionnement de ses organes d'administration et de gestion, l'AMEED se dote :

- **d'un plan d'action** : c'est le document de politique générale de l'AMEED au cours d'une année civile tout comme les plans d'actions de l'Etat et ses démembrements
- **d'un budget détaillé** : est la traduction chiffrée et détaillée des activités du plan d'action de l'AMEED Il constitue la planification financière des activités humanitaires et / ou de développement pour douze mois consécutif commençant le 1^{er} janvier de l'année N pour s'achever le 31 décembre de la même année (tableau 2).

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Tableau 2 : Modèle d'un budget détaillé extrait des archives de l'AMEED, novembre 2010

Code activité	Activités par rubrique budgétaire	unité	quantité	fréquence	Coût unitaire FCFA	Total FCFA	Répartition du budget par source de financement	
							Contribution AMEED	Subvention sollicitée au bailleur
			(a)	(b)	(c)	d= a*b*c)	(e)	f= (d-e)
I	Formation					1.050.000	210.000	840.000
I.1	Participants	Par jour	20	7	5.000	700.000	140.000	560.000
I.2	Formateurs	Par jour	2	7	25.000	350.000	70.000	280.000
...
II	AGRs					2.450.000	987.500	1.462.500
II.1	Grillages	Par unité	40	1	42.500	1.700.000	300.000	1.500.000
II.2	Fumier	Par kg	5000	1	150	750.000	687.500	62.500
Total (I+II+...)						3.500.000	1.197.500	2.302.500
Taux de répartition du budget par source de financement							34,22%	65,78%

Source : Extrait des archives de l'AMEED, novembre 2010

➤ **d'un chronogramme d'activités :** il représente le tableau de bord de l'association. Il a pour objet de prévoir et mettre en exécution l'ensemble des activités programmées. Sa bonne application permet à termes de minimiser les écarts de délai d'exécution par rapport au calendrier prévisionnel de réalisation (tableau 3).

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Tableau 3 : exemplaire d'un chronogramme des activités humanitaires de l'AMEED

Code/activité	Activités	Période prévisionnel de réalisation												Personne responsable de suivi
		1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre			4 ^{ème} trimestre			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
I	Former les bénéficiaires éligibles aux PTMs	■	■	■										MEDA T. Réna
II	Animer les causeries débat auprès de la population				■	■	■							SOME Nomani
II	Signer les conventions de financement avec les bénéficiaires				■	■	■							MEDA T. Réna
III	Transférer les ressources aux bénéficiaires							■	■	■				SOME D. Thérèse
IV	Assurer le suivi-évaluation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	MEDA T. Réna

Source : Extrait du projet « un Moulin pour le village de Gbowko » de l'AMEED, 2009

IV.4 Au niveau du rôle des acteurs et intervenants de l'AMEED dans le processus de développement des PTMs

Les acteurs directs de mise en œuvre des PTMs au sein de l'AMEED sont ses organes d'administration et de gestion. Les intervenants quant à eux se composent des partenaires techniques et financiers (PTF), des conseils de collectivités (CT), de la communauté.

IV.4.1. Les organes statutaires de l'AMEED

➤ **Les Comités d'Entraide Mutuelle et de Solidarité (CEMSO)**

Ils participent à l'identification des besoins prioritaires de l'association en tant qu'acteurs directs et bénéficiaires des œuvres sociales. Participent à l'exécution des délibérations des AG et à la mise en œuvre des décisions des assemblées de village (AV). Les CEMSO sont les points focaux du BE au niveau village et secteur de village. Les membres des CEMSO jouent le rôle d'agents communautaires lors de la mise en œuvre d'un PTM.

➤ **Les Assemblées de Village (AV)**

Ils sont chargés de la validation de la liste des bénéficiaires d'un PTMs soumis par les CEMSO de leur ressort territorial de rattachement (village)

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

‣ ***Le Bureau Exécutif (BE)***

Il exécute les délibérations et recommandations de l'Assemblée Générale. Il est entre autre chargé du renforcement de capacités des membres des CEMSO dans le développement des PTMs au sein de la Province.

‣ **L'Assemblée Générale (AG)**

C'est l'organe suprême de l'association. Elle examine et délibère sur tous les actes à caractères administratifs et ou financiers soumis par le BE de l'association. La validation de la liste des bénéficiaires des PTMs, des rapports techniques et financiers fait partir de ces attributions.

IV.4.2. Les intervenants dans le processus de développement des PTMs

‣ **Les partenaires techniques et financiers (PTF)**

Ce sont :

‣ **Les conseils de collectivités de la Province du IOBA**

Ils mettent également à la disposition de l'association, des terres cultivables et parfois des informations administratives utiles à l'association dans le développement des PTMs.

‣ **La communauté**

Elle se compose de la population générale résidente. La communauté participe au bon déroulement des PTMs et suivant les compétences de chaque partie prenante dans la gestion de la situation de crise.

IV.5. Au niveau des outils de gestion utilisés dans le développement des PTMs

Ce sont :

IV.5.1 Les supports comptables

‣ ***Le livre journal recettes /dépenses:***

C'est un registre auto-carboné de 50 feuillets doubles. Il est utilisé pour le suivi des opérations d'encaissement et de décaissement. Les encaissements augmentent la trésorerie de l'association tandis que les décaissements diminuent les avoirs.

‣ ***Le carnet de reçus :***

C'est un document auto-carboné préconçu de 50 feuillets doubles et frappé du logo de l'association à l'extrême droit. Il sert à collecter les ressources financières de l'association.

‣ ***Les comptes bancaires :***

Ce sont des systèmes d'immatriculation des clients suivant la signature d'un contrat

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

d'adhésion pour la sécurisation et la gestion des fonds confiés aux banques primaires et/ ou entreprises de microfinances.

IV.5.2 : Les supports administratifs

‣ ***Les cahiers de recensement des adhérents :***

Ce sont de simples cahiers de 48 pages à 100 pages qui sont utilisés par les responsables des CEMSO pour dénombrer les membres bénévoles de l'association. Chaque CEMSO dispose d'au moins d'un cahier.

‣ ***Le registre à quatre à main :***

C'est un registre à grand format de 500 pages .Il assure la centralisation des listes des membres bénévoles des Assemblées de Village.

‣ ***Les fiches d'animation des activités de sensibilisation:***

Ce sont des imprimés préconçus sur du papier A4, variables en fonction de chaque PTMs. Ils sont tenus et renseignés par les agents communautaires ^{vi} à la suite des séances d'animation avec les groupes cibles. Une fiche d'animation est donc servie par séance d'animation. Ces fiches serviront par moment au rapportage technique.

‣ ***Les fiches de supervision :***

Elles sont également des imprimés préconçus comme les fiches d'animation sauf qu'elles diffèrent de celles-ci dans le fonds. Les fiches d'animation sont utilisées par les agents chargés de la supervision des activités des agents communautaires sur le terrain lors du déroulement d'un PTMs.

‣ ***Les fiches de don :***

Ce sont des supports manuels qui matérialisent la preuve du type de biens fournis à chaque bénéficiaire.

‣ ***Les rapports mensuels, trimestriels et bilan global des activités des PTMs :***

Ils centralisent et analysent de façon périodique les données statistiques et comptables par période conformément aux obligations contractuelles contenues dans la convention de financement.

IV.5.3. Les supports de gestion de l'information

‣ ***L'internet :***

C'est un acteur virtuel du système de communication via les nouvelles technologies de

^{vi} *Membres de l'association commis au développement des PTMs auprès des populations bénéficiaires.*

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

l'information et de la communication. Il est utilisé pour communiquer et /ou assurer la visibilité de l'association. Pour cela l'AMEED dispose d'un web en développement et d'une adresse électronique qui sont respectivement : <http://www.ameedforoteon.com> et info@ameedforoteon.com

‣ ***Le téléphone portable :***

C'est l'outil clé qui participe à assurer la liaison de communication à distance entre les membres de l'association d'une part, et, d'autre part avec ses partenaires techniques et financiers.

IV.6. Au niveau des forces, faiblesses, opportunités, menaces de l'AMEED dans le processus de développement des PTMs et solutions alternatives envisagées

IV.6.1. Points forts de l'association

- Parfaite maîtrise des techniques de communication avec les communautés de base ;
- Solide capacité de mobilisation des membres ;
- Respect mutuel entre les membres.

IV.6.2. Points faibles de l'association

- Incapacité des membres à assurer de façon périodique les cotisations annuelles ;
- Mauvaise définition des ressources financières de l'association ;
- Manque de ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre des plans d'actions périodiques;
- Faible niveau d'éducation des membres bénévoles.

IV.6.3. Opportunités de l'association

- Présence significative des groupes vulnérables et spécifiquement les femmes dans toutes les instances de l'association ;
- Présence significative des jeunes au sein des CEMSO ;
- Bonne notoriété de l'association au plan local qu'international (Canada, France) ;
- Existence d'un engouement partagé entre les membres pour le bénévolat au niveau communautaire.

IV.6.4. Menaces de l'association

- Découragement progressif lié aux difficultés de financement des PTMs.

IV.6.5. Solutions alternatives proposées

- Diversifier les sources de financement des PTMs afin d'augmenter les chances de financement des filets sociaux au sein de la Province du Ioba,

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

- Former les membres de l'association en entrepreneuriat local,
- Encourager le réseautage d'association afin de proposer à court et moyen termes un plan stratégique harmonisé à même d'attirer de potentiels bailleurs de fonds.

IV.7. Description des avantages et inconvénients constatés dans le processus de développement des différents PTMs au sein de l'AMEED

Les avantages et inconvénients des PTMs varient suivant la nature de la crise et du public cible et du type de PTM. Néanmoins on peut retenir globalement les grands traits suivants (tableau 4) :

Tableau 4 : Grands traits majeurs des avantages et inconvénients des PTMS développés par l'AMEED de 2001 à 2013.

Nature de PTMs	Avantages par nature de PTMs	Inconvénients par nature de PTMS
Aide financière sans condition	<ul style="list-style-type: none"> - suscite une grande adhésion de la population à la vie associative ; - permet de porter secours et assistance juste et à temps à des groupes vulnérables ; - rend les bénéficiaires responsables de leurs actes en leur donnant la possibilité de choisir et payer ce qu'ils pensent être d'impérieuse nécessité pour leur famille respective ; - contribue à stimuler l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - la notion de gratuité crée la dépendance sociale de plus en plus grande chez les groupes vulnérables. Elle crée également une crise de jalousie et d'interprétation mensongère au sein de la communauté et surtout chez les personnes non éligibles à ce type de PTMs.
Aide financière conditionnée	<ul style="list-style-type: none"> - permet une sélection naturelle des bénéficiaires qui adhèrent aux cahiers de charges des PTMs à développer ; - favorise la culture de cofinancement au sein de la communauté et des bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - crée parfois des conflits sociaux entre les bénéficiaires des PTMs à cause du non-respect du cahier de charges par certains d'entre eux
Aide financière au relèvement économique	<ul style="list-style-type: none"> - facilite l'accès au financement aux groupes les plus vulnérables - participe à la réinsertion sociale des groupes vulnérables et à redonner goût à la vie aux personnes touchées par la crise ou la précarité au niveau des 	<ul style="list-style-type: none"> - crée parfois des conflits sociaux entre les bénéficiaires des PTMs à cause du non-respect du cahier de charges par certains d'entre eux

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

	<p>moyens de subsistance par exemple ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourage l'entrepreneuriat local. 	
La fourniture de biens et services	<ul style="list-style-type: none"> - permet de combler le besoin souhaité tout en assurant un service de qualité aux bénéficiaires - favorise la cohésion sociale à travers la solidarité ; stimule le bénévolat au niveau communautaire et encourage le volontariat national et international. 	<ul style="list-style-type: none"> - participe parfois à violer l'autorité du chef de ménage vulnérable en régulant sa liberté de parole et d'action parce que la personne assistée pense qu'elle doit « une dette de bonne conduite à vie » à l'association et à ses membres au risque qu'ils ne lui rappellent son passé .
La fourniture de tickets de bons d'enlèvement de biens	<ul style="list-style-type: none"> - met en confiance les parties prenantes dans le développement d'une activité - garantie la réalisation d'une activité prévue 	<ul style="list-style-type: none"> - les pertes de tickets augmentent le délai de fourniture des biens et services

Source : KPODA Alain, auteur du PFE

V. Discussions et analyses axées sur les organes d'administration et de gestion de l'AMEED dans le processus de développement des PTMs

V.1. Discussion et analyses du dispositif organisationnel de l'AMEED

Au regard du dispositif organisationnel de l'AMEED, on observe que l'AG et les AV sont des organes délibérants tandis que le BE et les CEMSO assurent le rôle d'exécutif. Chaque organe délibérant forme un nœud de responsabilités à des degrés variables. Le total des membres des AV est donc égal à la composition de l'AG. Autrement dit, les AV qui sont le premier organe délibérant se composent des membres des CEMSO. Le 2^{ème} nœud composé des membres des AV forme l'AG. Les AV et l'AG sont des organes autonomes et interdépendants tout comme les CEMSO et le BE. L'union des deux ordres d'organes (législatif et l'exécutif) forment un nœud de cravate tel que représenté dans la figure 3 ci-dessous. En somme, les deux cordelettes donnent un sens à la cravate tout comme les CEMSO assurent la vitalité de l'association à tous temps et lieu.

Source : KPODA Alain, auteur du PFE

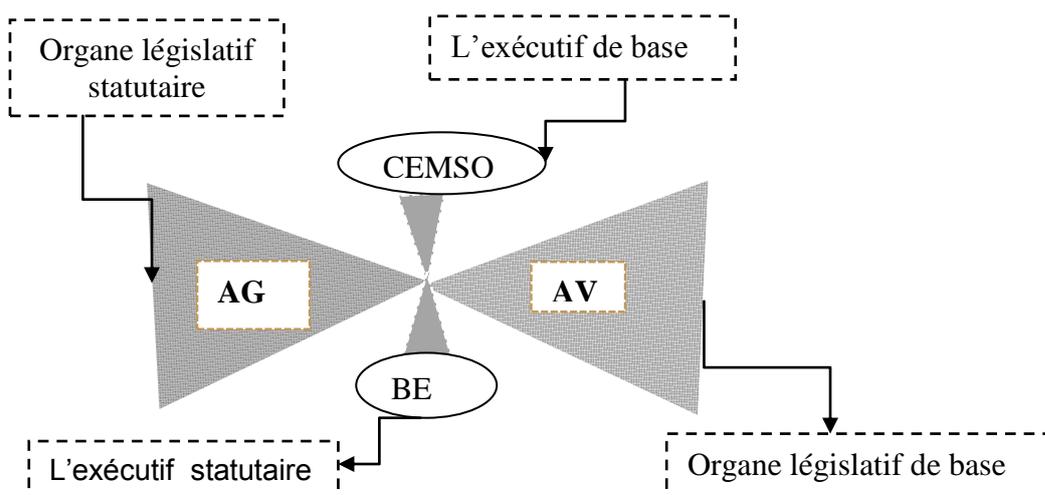


Figure 3 : Représentation du dispositif organisationnel de l'AMEED en forme de cravate de type nœud de papillon

Cette figure montre que la culture de gestion participative existe à tous les échelons des cadres de concertation de l'AMEED si bien que le processus décisionnel paraît long dans la forme mais en réalité, ce mécanisme est beaucoup plus simple et adapté aux ambitions de l'association.

En outre, on note que dans le dispositif organisationnel actuel de l'AMEED, les AV ne figurent pas dans les statuts et règlement intérieur. Mais de façon pratique, elles existent au

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

sein de l'architecture organisationnelle et fonctionnelle de l'association et jouent un rôle extrêmement important. Ceci dit, en prenant en compte les AV dans le dispositif organisationnel et de gestion, on obtiendra le nouvel organigramme ci-dessous (figure 4).

Source : Auteur du projet de fin d'étude suivant le descriptif des statuts et règlement intérieur de l'AMEED

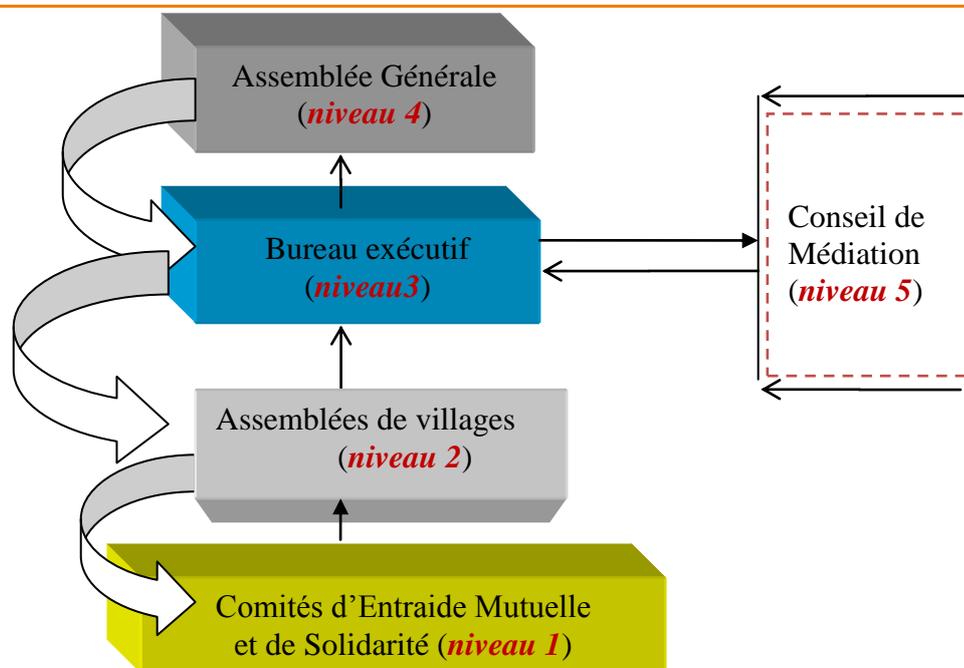


Figure 4 : Proposition de l'organigramme revu de l'AMEED en prenant en compte les Assemblées de Village

En outre, la loi n°10/92 ADP du 15/12/1992 portant liberté d'association au Burkina Faso n'imposant aucune forme d'organisation standard à l'ensemble des OSC au niveau des instances dirigeantes, l'AMEED présente néanmoins dans ses textes fondamentaux beaucoup de similitudes avec la plupart des OSC qui interviennent dans la transformation sociale et le développement au sein de la nation .

Il existe :

- Un organe délibérant (l'Assemblée Générale). Dans d'autres OSC, il peut prendre les acronymes de Conseil d'Administration (CA), Secrétariat Permanent (SP), Conférence Générale (CG) etc.,
- Un organe exécutif (Le Bureau Exécutif). Il peut s'appeler d'une AD/ ONG à une autre de Comité Exécutif (CE), Secrétariat Exécutif (SE), Cellule de Coordination (CC), Coordination Générale (CG), etc.

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

- Des points focaux au niveau déconcentré : il s'agit des CEMSO au niveau de l'AMEED. Dans certaines OSC, on parle d'unités /cellules opérationnelles, d'antennes locales, cellules de base, etc.

A titre comparatif, les textes fondamentaux de cinq AD/ONG suivantes ont été exploités en vue d'avoir une lecture croisée et éclairée sur les structures d'administration et de gestion existantes au sein de l'AMEED.

<p>Secrétariat Permanent des Organisations de la Société Civile (SPONG) 01 BP 131 Ouagadougou 01 Région du Centre -BF</p>	<p>Structures de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>L'Assemblée Générale</i> (organe délibératif), ➤ <i>Le Conseil d'Administration</i> (organe politique de direction. Il n'est nulle autre chose que l'exécutif du SPONG), ➤ La coordination : unité qui assure la mise en œuvre quotidienne des activités du collectif sous la direction du conseil d'administration
<p>Association des jeunes de la colline (AJC) Dissin –Province du IOBA – Région du Sud-Ouest –Burkina Faso</p>	<p>Instances d'administration et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Assemblée Générale</i> (organe délibératif), ➤ <i>Un Bureau exécutif</i> (pouvoir exécutif), ➤ Des antennes locales dans 20 villages.
<p>Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) 01 BP 575 Ouagadougou 01</p>	<p>Organes d'administration et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un Conseil d'administration (organe délibératif), ➤ Une Direction Exécutive (pouvoir exécutif)
<p>Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques (CDCAP) 06 BP 10559 Ouagadougou 06 Tél: 50 36 56 50 Email: cdcapi.burkina@cdcapi.org Site web www.cdcapi.org</p>	<p>Organes d'administration et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le Conseil d'Administration (l'instance d'orientation conformément aux décisions de l'AG) ; ➤ le Secrétariat Exécutif (Exécutif du CDCAP), ➤ les Comités Régionaux (regroupement d'OSC et de comités de suivis à la base d'une même région administrative), ➤ les Comités de Suivi à la Base (organes opérationnels de du CDCAP au niveau communal).
<p>ONG Réseau Afrique Jeunesse 01 BP 1185 Ouagadougou 01 Téléphone : + 226503089 91 +226503173 6869 Télécopie : + 226 50 31 73 69</p>	<p>Structuration du Réseau Afrique Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une Conférence Générale (Instance suprême de décisions qui rassemble toutes les trois années les 55 associations membres) ➤ Une Coordination Générale (Bureau exécutif,

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Ouagadougou, Burkina Faso	<p>composé de huit membres volontaires élus)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un Secrétariat Permanent (Administration Centrale, composée d'une équipe salariée de sept membres appuyée d'une dizaine de jeunes bénévoles et d'une volontaire française) ➤ Des Correspondants Régionaux (Antennes régionales installées dans huit régions du Pays sur les 13 que compte le Pays).
---------------------------	---

V.2: Discussions et analyses axées sur le fonctionnement de l'AMEED

Le fonctionnement de l'AMEED décrit dans les statuts et règlement intérieur, fait suite à la pyramide organisationnelle de la structure. De l'examen de la loi n°10/92/ADP du 15/12/1992, il ressort qu'aucun système de fonctionnement n'est imposé aux OSC et à l'AMEED. Le dynamisme d'action dans le fonctionnement de chaque OSC et de l'AMEED dépend de la capacité de mobilisation des ressources de l'organisation. L'article 7^{vii} des statuts et règlement intérieur de l'AMEED détermine les différentes catégories de ressources financières pour le financement des activités humanitaires et de développement inscrites chaque année dans le plan d'action de l'organisation. Il découle de l'article précité le tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : Récapitulatif des droits d'adhésion et cotisations annuelles au sein de l'AMEED

Catégories sociales	Droits d'adhésion par membre		Cotisations annuelles par membre	
	hommes	Femmes	hommes	Femmes
Fonctionnaires, retraités, employés du secteur privé bien structuré	10.000	5.000	5.000	3.000
Employés de maison et du secteur informel non-résidents	2.000	1.500	2.000	1.500
Paysans/ménagères	1.500	1.000	1.500	1.000

Source : Extrait des statuts en vigueur de l'AMEED

Afin d'élargir les sources de financement à l'organisation, l'article 9 poursuit en listant les différentes natures de recettes qui existent au sein de l'association ainsi répertoriées :

ⁱⁱⁱ « Est membre de l'association tout ressortissant du département de Zambo et/ou du sud-ouest résident ou non et qui aurait formulé une demande verbale ou écrite examinée favorablement par le bureau exécutif de l'association »

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Ressources propres :	Ressources externes :
les droits d'adhésion internes	les droits d'adhésion externes ;
les cotisations annuelles ;	les cotisations annuelles ;
les aides, dons, subvention internes ;	les aides, dons, subventions externes
les ressources diverses internes	les ressources diverses externes.

Après avoir identifié les différentes natures de recettes, les charges ont été définies à l'article 23 en trois catégories ainsi qu'il suit :

- › les charges d'exécution des programmes d'activités ;
- › les frais de fonctionnement généraux ;
- › les frais divers.

V.3. Discussions et analyses axées sur le rôle des acteurs et intervenants au sein de l'AMEED

Au sein de l'AMEED, le rôle des parties prenantes dans les actions humanitaires et de développement intervient à des degrés différents ainsi qu'il suit :

- › dès l'existence d'une situation problème jugée préoccupante au sein de la collectivité, l'AMEED procède en synergie d'action avec la population à l'identification de l'ensemble des problèmes ayant conduit à la naissance de la situation problème ou pouvant l'être. Les CEMSO sont chargés à ce niveau de répertorier tous les problèmes existants. Puis, ils sont débattus en urgence en AV avant transmission au BE.



- › Le BE procède à l'analyse de l'ensemble des problèmes identifiés. Ensuite, il établit un rapport succinct de l'état des problèmes identifiés par ordre de priorité à l'attention de l'AG.



- › Dès réception du rapport du BE, l'AG se réunit en urgence afin d'examiner le projet d'ordre du jour. S'il est validé, quitus est alors donné au BE de formuler le projet, rechercher les financements et procéder à son exécution. Mais pour s'assurer que le projet s'exécute conformément à l'accord de financement signé d'accord parties, il est mis en



Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

œuvre un mécanisme de suivi-évaluation.

- Le suivi-évaluation est assuré par les membres du BE de l'association. Mais, il peut être assuré par le bailleur de fonds ou son mandataire dûment habilité. Le suivi est une activité continue (journalière) tandis que les évaluations sont des activités périodiques. La fréquence des évaluations dépend des clauses contractuelles de base contenues généralement dans les accords/conventions de financement.



- Enfin, le BE produit à la fin du projet un bilan global. Cette étape marque la fin officielle du projet. Mais dans les faits, il arrive que le bailleur commande une étude d'impact au moins un an après la clôture du projet.



Pour trouver les solutions appropriées au financement des PTMs au sein de l'AMEED, trois procédés sont couramment utilisés :

- l'emploi des ressources propres de l'association
- l'appui financier direct d'un PTF
- la participation à un appel à projets.

L'emploi des ressources propres de l'association peut intervenir pour assurer le financement d'un projet d'urgence, de relèvement économique. L'urgence suppose une nécessité impérieuse qui conduit les acteurs de l'association à avoir une réaction proactive face à la situation de crise. Il y a les cas de soutiens financiers à un chef de ménage vulnérable pour assurer les soins d'urgence de santé de sa famille. Le type de PTMs promu à cet effet est l'aide financière sous condition. La condition requise est que le bénéficiaire affecte effectivement l'argent donné aux soins de santé de sa famille.

L'appui financier direct d'un PTF résulte de l'entente directe entre le bailleur et l'AMEED en vue de soutenir une action humanitaire et / ou développement au profit de groupes vulnérables.

En 2009, plusieurs actions humanitaires d'urgence et de développements ont été réalisées avec le soutien des PTF de l'AMEED :

- l'installation d'un moulin à grain (1.387.350FCFA)

Cette activité a été cofinancée par l'AMEED (43,26%) et l'Association Marseille Diébougou (56,74%), une ONG de droit Français. L'objectif de cette œuvre humanitaire est de contribuer à soulager la souffrance des femmes du village de Gbowko de la Commune

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

rurale de Zambo qui continuaient à utiliser les outils préhistoriques (la pierre taillée) pour écraser le mil. Ce fut une aide conditionnée (acquérir le moulin, l'installer dans le village éligible et faciliter son accès à toutes les femmes). C'est dans le même ordre d'idées que les plans joints à l'annexe 3 ont été élaborés pour le projet dit « construction d'une base de vie au profit de l'AMEED ».

Dans la même année (Février 2009), l'association a octroyé cent (100) vélocipèdes à cent (100) femmes vulnérables sur financement de deux organisations de solidarité internationale de droit Canadien (image 3).

Prise de vue : KPODA Alain, Foroteon, Février 2009



Photo 3 : Cérémonie de remise de vélos aux femmes des Communes rurales de Zambo et Dissin à la suite d'un PTMs développé par l'AMEED en présence d'un groupe de PTF.

Il s'agit du Centre Actu-Elle et Amitié Gatineau Monde. Ces deux (02) organisations partenaires Canadiennes ont participé également à l'installation d'un cyber café au sein de l'Association FAA-ii- TOUORA de Dissin au nom et pour le compte de l'AMEED. Le coût financier de l'investissement s'est élevé à plus de douze millions (12.000.000) de francs CFA. La part contributive du bailleur (Centre Actu-Elle et Amitié Gatineau monde) représente 83,33% de l'ensemble des ressources mobilisées pour les deux projets et 16,67% au titre de la contribution communautaire.

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

La participation aux appels à propositions est un mécanisme de mise en occurrence des associations sur une thématique donnée afin de sélectionner celles qui répondent au mieux aux critères ou lignes directrices du bailleur.

Quel que soit le mode de financement choisi, le domaine d'intervention dans le financement des filets sociaux au sein de l'AMEED n'est pas figé. L'association peut intervenir aussi bien dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits humains, des mines, que dans tout autre secteur.

V.4. Discussions et analyses des hypothèses

Hypothèse 1 : La structure organisationnelle et de gestion de l'AMEED est adaptée à sa stratégie de promotion et de développement des PTMs au sein des conseils de collectivités de la Province du IOBA

Si , après plus d'une décennie d'exercice dans l'action humanitaire et le développement, l'AMEED reste active malgré la crise financière qui a ébranlé l'économie mondiale durant les dix (10) dernières années , il est certain que sa structuration actuelle , bien qu'empreinte de quelques critiques mérite d'être reconnue et saluée parce qu'elle est en harmonie avec sa vision du social et du développement dans le temps et dans l'espace.

Du reste , étant entendu que le législateur Burkinabè n'a prévu aucune forme d'organisation standard dans la loi n°010/92/ADP du 15/12/1992 portant liberté d'association au Burkina Faso (article 2^{viii}) et qu'en plus aucune norme internationale (traité, convention ...) ne consacre une disposition contraire à l'article 21^{ix} de la constitution du 02 juin 1991 , il est sans conteste que le système d'organisation et de fonctionnement de l'AMEED est adapté à sa stratégie d'intervention dans le changement social et le développement .

Pour ainsi dire, la stratégie de financement des filets sociaux et du développement mise en œuvre par l'AMEED à travers les PTMs sont en droite ligne de sa vision du présent et du

^{viii} *Les associations se forment librement et sans autorisation administrative préalable. Elles sont régies quant à leur validité par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations. Toutefois, elles ne jouissent de la capacité juridique que dans les conditions prévues par la présente loi. Elles peuvent être reconnues d'utilité publique''.*

^{ix} *“La liberté d'association est garantie. Toute personne a le droit de constituer des associations et de participer librement aux activités des associations créées. Le fonctionnement des associations doit se conformer aux lois et règlements en vigueur.”*

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

futur parce qu'elle tient compte régulièrement de la spécificité de chaque situation contexte et de l'environnement socio-économique, politique et culturel dans lequel elle évolue.

Néanmoins, son système d'organisation et de gestion n'étant pas statique mais plutôt dynamique, toutes suggestions et / ou recommandations d'amélioration seraient la bienvenue car ne dit-on souvent qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Hypothèse 2 : Le choix de la politique sociale de l'AMEED répond aux attentes des populations de sa zone d'intervention

En rappel, « les PTMs sont une forme d'intervention humanitaire visant à répondre aux besoins essentiels des populations ou à préserver, créer ou remettre en état des moyens de subsistance ou des activités économiques productives ».

De cette définition, on retiendra selon Maslow que les **besoins essentiels** sont : se nourrir, se soigner, s'éduquer et s'habiller. C'est dire que l'existence d'une situation problème jugée préoccupante peut et doit susciter la recherche de solutions pérennes et adaptées au contexte de la crise. C'est dans ce souci que les PTMs contribuent à créer des solutions à la résilience des populations affectées par la crise, d'où la place et le rôle des **moyens de subsistance ou des activités économiques productives**.

En conclusion, le choix de la politique sociale de l'AMEED répond bien aux attentes des populations de sa zone d'intervention

VI. Conclusion

Malgré les difficultés d'organisation, de fonctionnement, de gestion et de mobilisation des ressources financières, matérielles, humaines et informationnelles de l'AMEED dans le développement des PTMs au sein de la Province du IOBA , force est de reconnaître qu'elle reste l'une des associations de développement la plus active au sein de la Région du -sud-ouest en général et de la Province du IOBA en particulier.

En outre, bien que l'AMEED ait orienté prioritairement sa stratégie d'intervention dans les actions humanitaires et de développement sur les PTMs, l'axe 2 de la politique sociale et de développement de l'organisation, consacré à l'éveil démocratique citoyen sur les politiques publiques au Burkina Faso reste indissociable des besoins essentiels de la population en quête permanente d'information juste, crédible et accessible à tous.

Ce faisant, le souci de faire de la gouvernance démocratique nationale, locale et inclusive un outil de développement amène les acteurs de l'AMEED à plus de flexibilité dans leurs choix prioritaires d'intervention afin que l'ensemble de la population de la Province du IOBA dans toutes ses composantes soit prise en compte.

Néanmoins, en tirant leçons des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'association, un certain nombre de recommandations méritent d'être formulées aussi bien à l'attention de l'AMEED, de l'ensemble des OSC que de l'Etat et ses démembrés, toute chose qui participe à plus de vitalité dans le développement des PTMs au sein de la Nation.

Pour l'AMEED :

- s'ouvrir davantage à d'autres associations sœurs en termes de réseautage pour plus d'efficacité et de visibilité ;
- relire ses textes fondamentaux afin de les adapter aux réalités de sa vie associative par la prise en compte des Assemblées de Village dans les instances d'administration et de gestion ;
- se doter dorénavant d'un plan stratégique global pluriannuel comme outil d'orientation de sa politique sociale et de développement. Cela a l'avantage de susciter l'adhésion de plusieurs partenaires techniques et financiers afin d'assurer dans la durée le financement des filets sociaux.

Pour l'ensemble des OSC du Burkina Faso dans toutes leurs diversités:

- s'inspirer de l'expérience de l'Etat et son plan SCADD et / ou de celle des conseils de collectivités territoriales et leurs plans locaux de développement dans l'optique de se

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

doter à terme d'un plan stratégique national des AD/ONG. Cette initiative permettra d'harmoniser les multitudes lignes directrices des bailleurs de fonds qui interviennent auprès des OSC au Burkina Faso.

Pour l'Etat :

- mettre à jour régulièrement et vulgariser la base de données des associations au Burkina Faso puis la transformer en version manuelle sous forme d'annuaire statistique à usage public ;
- doter les OSC de ressources financières par l'inscription des crédits budgétaires dans le budget général de l'Etat à l'image des collectivités territoriales qui bénéficient annuellement de subventions inscrites dans la loi de finance de l'année. A travers les allocations budgétaires, l'Etat sera dans l'obligation d'accompagner les OSC afin qu'elles rendent compte de leur gestion au peuple ;
- imposer un canevas type de formulation de projets/programmes à l'ensemble des PTF domiciliés au Burkina Faso afin de faciliter l'accessibilité aux financements au niveau national par les AD/ONG ;
- faciliter l'accès à l'information aux OSC afin de leur permettre de participer efficacement à l'animation de la vie publique au sein de la Nation.

Si toutes ses recommandations et suggestions d'améliorations dans la problématique d'intervention dans les actions humanitaires et de développement sont prises en compte par l'ensemble des OSC en général et de l'AMEED en particulier, la vision socio-politique et de développement des gouvernants du Burkina Faso dite « Burkina émergent » se trouvera renforcée à travers les stratégies innovantes de financement des filets sociaux et du développement via les contributions de ces acteurs non étatiques au sein de chaque entité déconcentrée et / ou décentralisée, gage de la durabilité des initiatives communautaires .

VII. Bibliographie

VII.1 : Ouvrages généraux

- 1. Eliza G. Collins & Mary Anne Divanna** (1998), le Nouveau MBA, Synthèse des meilleurs cours des grandes Business schools américaines, NOUVEAUX HORIZONS, éditions MAXIMA, Laurent du MESNIL,
- 2. Francis LEFEVRE**, 1997, Associations et Fondations 1997-1998, éditions Francis LEFEVRE,
- 3. HO Tuong Vinh, Ph.D**, Professeur d'informatique, Directeur des études (2003), Institut de la Francophonie pour l'Informatique (IFI), Guide pratique pour la rédaction d'un mémoire de fin d'études,
- 4. Michel BOULAIRE avec Yves Rajaud** (2010), Parole d'entrepreneur, Reprendre une entreprise, les points clés à contrôler, Deuxième édition revue et augmentée, EYROLLES, éditions d'organisation,
- 5. Pr Augustin LOADA**, « La gouvernance des organisations de la société civile au Burkina Faso »,
- 6. Siaka COULIBALY** (2013), Résiliences sociales et politiques publiques participatives, éditions L'HARMATTAN.

VII.2 : Ouvrages spécifiques

- 7. Burkina Faso**, Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), 2011-2015,
- 8. Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques (CDACP)**, Citizen policy review 2010-2011, Ouagadougou, mars 2012,
- 9. Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (CICR) & Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge** (2008), Lignes directrices sur les programmes de transferts monétaires,
- 10. Croix Rouge du Burkinabé** (2010), Manuel de premiers secours, les gestes qui sauvent. Programme agréé par la Direction de la Protection civile du Burkina Faso,
- 11. Diakonia** (2012), Le contrôle citoyen de l'action publique au Burkina Faso, capitalisation des initiatives régionales de suivi et d'influence des politiques publiques par la société civile.
- 12. Edidata, France** (2014), Répertoire des ONG françaises 2014-2015, coordonnées,

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

domaines, pays d'intervention et populations cibles,

13. Solidarité laïque (www.solidarite-laique.asso.fr), Recueil d'expériences Sri Lanka/Afrique de l'ouest, 2009 et 2011,

14. The Cash Learning Partnership (2011), en collaboration avec la Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant, Transferts monétaires dans les interventions humanitaires, formation approfondie niveau 2. Ouagadougou, le 18 février 2013.

VII.3 : Textes législatifs et règlementaires

VII.2.1 : Textes législatifs

15. La Constitution du 11 juin 1991 du Burkina Faso

16. La loi n°10/92 AN du 15/12/1992 portant liberté d'association au Burkina Faso,

17. La loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

VII.2.2 : Textes règlementaires

18. Le Décret 2013-290/PRES/PM/MEF/MATS du 16/04/2013 portant approbation de la convention d'établissement des ONG étrangères au Burkina Faso.

VII.4 : Rapports, Mémoires

VII.4.1 : Rapports

19. Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat Général, Direction Générale de la Coopération, Rapport Général des journées nationales de concertation Etat-ONG et Associations de Développement, Ouagadougou, les 21 et 22 novembre 2013. Thème : « Rôle et place des ONG/Associations de développement (ONG/AD) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans locaux de développement », novembre 2013,

20. Ministère de l'Economie et des Finances, Projet de renforcement de l'interface – Secteur privée – Société civile « Rapport de l'étude relative à la relecture de la loi 10/92 du 15 décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina », présenté par le Docteur Seydou DRAME, Lauréat de l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris, Paris II, Panthéon-Assas.

VII.4.2 : Mémoires

- 21. Moumouni GUIRE**, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)
Ouagadougou - Master I 2009, « Contribution des associations au développement socioéconomique du Burkina Faso»,
- 22. Fatimata Mireille COMPAORE**, EFAP Communication European Communication School, Bruxelles (Belgique), promotion 2003-2004, « Problématique de la communication dans les ONG et Associations burkinabé œuvrant au développement du monde rural : Cas de l'Association Nationale d'Action Rurale (ANAR) ».

VII.5 : Autres sources bibliographiques

VII.5.1 : webographie

- 23.** www.cashlearning.org (site visité le 13/08/2014 de 20h :07 à 20h :53)
- 24.** www.cdcap.org (site visité le 13/08/2014 de 21h:05 à 21h:37)
- 25.** www.sponge.bf (site visité le 16/08/2014 de 19h :16 à 19h :48)
- 26.** www.lefasonet/spip?php?article49295 (site visité le 16/08/2014 de 20h :37 à 20h :44)

VII.4.2 : Textes fondamentaux d'associations

- 27. Récépissé N°2012-050/MATDS/RSUO/PI/HC-DN du 04/05/2012** portant renouvellement du récépissé N°2001-010/MATD/P.IB/HC du 21 /08/ 2001 de l'AMEED
- 28. Statuts et règlement intérieur de l'AMEED**, Commune rurale de Zambo, Province du IOBA, Région du Sud-Ouest, Burkina Faso,
- 29. Statuts** Association Nigérienne pour la Dynamisation des Initiatives Locales, **ONG KARKARA**, Siège Social : 133 rue du Kawar Quartier Yantala Nord recasement, YN Niamey BP. 2045 Tél. +227 20 75 30 23 ; 20 72 38 95, E-mail : coordkarkara@yahoo.fr

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Annexes

- | | |
|-------------------|--|
| Annexe 1 : | Récépissé n°2012-050/MATDS/RSUO/PIB/HC-DN portant déclaration de changement dans les textes constitutifs et dans la composition de l'organe dirigeant de l'AMEED |
| Annexe 2 : | Situation d'exécution des opérations de recettes et de dépenses de la section fonctionnement des communes de la Province du IOBA- Exercices 2011 – 2012 -2013 |
| Annexe 3 : | Plans des ouvrages du projet « construction d'une base de vie à Foroteon » |
| Annexe 4 | Fiche d'enquête utilisée pour la collecte des données auprès d'anciens bénéficiaires de PTMs promus par l'AMEED |
| Annexe 5 | Fiche d'enquête utilisée pour la collecte des données auprès des autorités administratives, coutumières, religieuses, élus locaux, responsables d'OSC et autres leaders d'opinion sur les PTMs sur les PTMs développés par l'AMEED |

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Annexe 1 : Récépissé n°2012-050/MATDS/RSUO/PIB/HC-DN portant déclaration de changement dans les textes constitutifs et dans la composition de l'organe dirigeant de l'AMEED

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

BURKINA FASO
Unité - Progrès- Justice

.....
REGION DU SUD - OUEST

.....
PROVINCE DU IOBA

.....
HAUT-COMMISSARIAT DE DANO

.....
SECRETARIAT GENERAL



RECEPISSE N° 2012 - 050 /MATDS/RSUO/PIB/HC-DN

Objet : Déclaration de changement dans les textes constitutifs et dans la composition de l'organe dirigeant.

Référence : Loi N°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association.

Dénomination : Association Mère, Enfant, Environnement et Développement (A.M.E.E.D.) .

Siège de l'association : Foroteon , Commune de Zambo, Province du Ioba , Région du Sud-ouest Burkina Faso.

Objectifs :

- Défendre les intérêts de la mère et de l'enfant par des campagnes souples de communication en vue d'éradiquer progressivement tous les clivages sociaux qui compromettent l'égalité de chance entre l'homme et la femme ;
- Contribuer à la sauvegarde d'une culture de paix conviviale et de partage d'expériences par l'organisation des débats publics sur des thématiques précis avec les gouvernants au plan local ;
- Inciter à la prise en compte des groupes vulnérables dans toutes les problématiques de développement ;
- Lutter contre la pauvreté par la promotion d'activités génératrices de revenus des femmes (AGR) ;
- Protéger l'environnement par la promotion d'activités porteuses d'expériences en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Valoriser l'artisanat féminin par des publications à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de promouvoir la culture Burkinabè ;
- Encourager et promouvoir toute action tendant à la fixation des jeunes dans leur terroir ;

Ampliations :

- GVT-G
- Préfet Zambo
- Maire Zambo
- Intéressé
- Archives-chrono



Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Fonction	Nom et Prénom (s)	Adresses
Président	KPODA Alain	Comptable Trésor public Tel : 70 26 93 43
Secrétaire Générale	MEDA R.Tièvuo	Ménagère à Foroteon
Trésorière Générale	MEDA Hermine Solange	Ménagère à Tovor
Responsable chargé de l'agriculture et de l'élevage	SOMDA Pauline	Ménagère à Foroteon
Responsable adjoint chargé de l'agriculture et de l'élevage	KPODA Honorine	Ménagère à Foroteon
Responsable à la communication à la mobilisation féminine et à l'organisation	SOME Nomani Henri Joël	Conseiller municipal formateur en alphabétisation à Foroteon Tel :78 58 04 53
Responsable adjointe à la communication à la mobilisation féminine et à l'organisation	HIEN Yugnê	Ménagère à Foroteon
Responsable à la solidarité et la santé	KPODA Agnès	Ménagère à Foroteon
Responsable adjointe à la solidarité et la santé	KPODA Blandine	Ménagère à Foroteon
Responsable chargé de l'éducation et de l'alphabétisation	SOME Bernadette	Ménagère à Foroteon
Responsable adjointe chargé de l'éducation et de l'alphabétisation	SOME Jocelyne	Ménagère à Foroteon
Responsable à environnement et au tourisme	SOME Mélanie	Ménagère à Foroteon
Responsable adjointe à environnement et au tourisme	SOME Djaï Thérèse	Ménagère à Foroteon
Responsable chargé du protocole	KPODA Augustine	Ménagère à Foroteon

« Toute modification apportée aux textes constitutifs et les changements intervenus dans l'Administration de l'association doivent être portés à la connaissance de l'autorité qui en délivrera un récépissé »

Le présent récépissé renouvelle le récépissé n°2001-010/MATD/P.IB/HC du 21 août 2001 de l'Association Mère , Enfant ,Environnement et Développement de Foroteon en abrégé (A.M.E.E.D-Foroteon).

Les dirigeants de l'association sont tenus de faire publier au Journal Officiel d'un extrait de récépissé dans un délai d'un mois à partir de la date de délivrance du récépissé de déclaration (Extrait art.7 loi 10)

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Annexe 2 : Situation d'exécution des opérations de recettes et de dépenses de la section fonctionnement des communes de la Province du IOBA- Exercices 2011 - 2012 -2013

Gestion 2011	Dano	koper	Guéguéré	Oronkwa	Dissin	Niogo	Ouessa	Zambo	Total
Recette propres	63 313 859	15 981 640	14 384 004	16 240 203	18 779 704	6 106 723	25 198 449	11 181 550	109 919 706
subvention de l'Etat	23 012 623	18 211 663	30 062 081	16 232 177	30 603 107	9 150 670	12 993 170	16 535 823	156 801 314
Total recettes	86 326 482	34 193 303	44 446 085	32 472 380	49 382 811	15 257 393	38 191 619	27 717 373	266 721 020
Total dépenses	104 089 916	37 667 931	45 138 671	25 561 952	69 757 963	8 930 082	54 475 539	45 682 896	391 304 950
Ecart	- 17 763 434	- 3 474 628	- 692 586	6 910 428	- 20 375 152	6 327 311	- 16 283 920	- 17 965 523	- 124 583 930
Taux d'autofinancement	60,83	42,43	31,87	63,53	26,92	68,38	46,26	24,48	28,09

Gestion 2012	Dano	koper	Guéguéré	Oronkwa	Dissin	Niogo	Ouessa	Zambo	Total
									-
Recette propres	77 401 547	10 451 680	11 262 238	9 261 861	11 368 413	4 097 173	20 676 483	6 502 735	151 022 130
subvention de l'Etat	32 673 751	20 629 710	33 994 598	20 034 429	35 422 449	11 982 849	9 715 547	19 552 426	184 005 759
Total recettes	110 075 298	31 081 390	45 256 836	29 296 290	46 790 862	16 080 022	30 392 030	26 055 161	335 027 889
Total dépenses	101 972 144	41 259 331	40 499 917	31 856 101	48 168 651	21 121 384	33 588 228	25 967 207	344 432 963
Ecart	8 103 154	- 10 177 941	4 756 919	- 2 559 811	- 1 377 789	- 5 041 362	- 3 196 198	87 954	- 9 405 074
Taux d'autofinancement	75,90	25,33	27,81	29,07	23,60	19,40	61,56	25,04	43,85

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

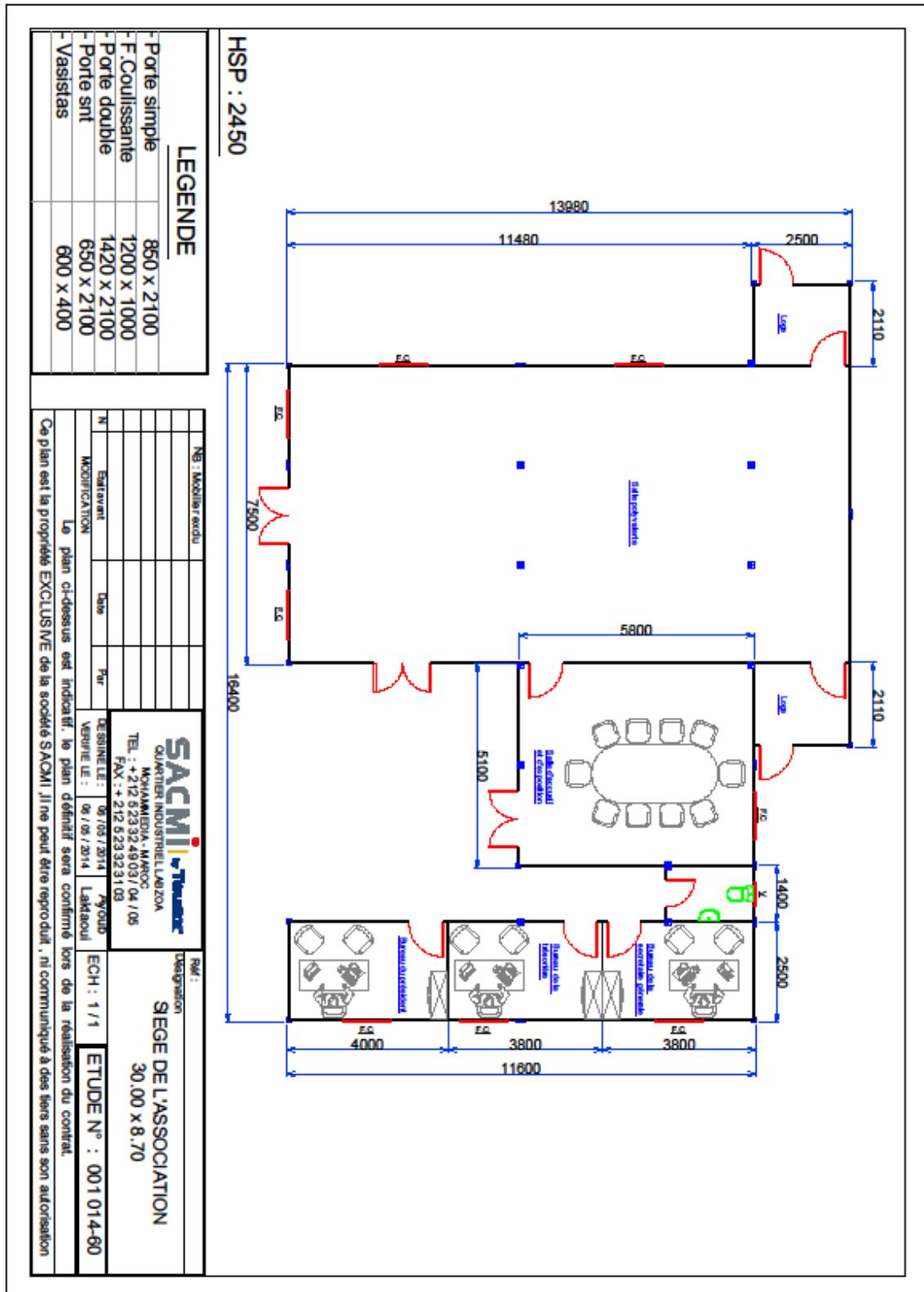
Gestion 2013	Dano	koper	Guéguéré	Oronkwa	Dissin	Niogo	Ouessa	Zambo	Total
									-
Recette propres	63 927 206	10 993 253	8 251 446	7 958 005	10 285 594	1 719 457	12 540 472	5 290 880	91 129 910
subvention de l'Etat	35 713 321	19 598 404	34 219 579	18 748 794	39 861 604	9 198 774	13 555 252	18 362 741	108 280 098
Total recettes	99 640 527	30 591 657	42 471 025	26 706 799	50 147 198	10 918 231	26 095 724	23 653 621	199 410 008
Total dépenses	123 513 170	35 948 840	53 750 261	21 796 861	56 041 627	16 402 333	34 827 601	31 587 046	235 009 132
Ecart	- 23 872 643	- 5 357 183	- 11 279 236	4 909 938	- 5 894 429	- 5 484 102	- 8 731 877	- 7 933 425	- 35 599 124
Taux d'autofinancement	51,76	30,58	15,35	36,51	18,35	10,48	36,01	16,75	38,78

Récapitulatif des opérations de recettes et de dépenses de la section fonctionnement des communes de la Province du IOBA - exercices 2011, 2012 et 2013

Récapitulatif	Dano	koper	Guéguéré	Oronkwa	Dissin	Niogo	Ouessa	Zambo	Total
Recette propres	204 642 612	37 426 573	33 897 688	33 460 069	40 433 711	11 923 353	58 415 404	22 975 165	352 071 746
subvention de l'Etat	91 399 695	58 439 777	98 276 258	55 015 400	105 887 160	30 332 293	36 263 969	54 450 990	449 087 171
Total recettes	296 042 307	95 866 350	132 173 946	88 475 469	146 320 871	42 255 646	94 679 373	77 426 155	973 240 117
Total dépenses	329 575 230	114 876 102	139 388 849	79 214 914	173 968 241	46 453 799	122 891 368	103 237 149	1 109 605 652
Ecart	- 33 532 923	- 19 009 752	- 7 214 903	9 260 555	- 27 647 370	- 4 198 153	- 28 211 995	- 25 810 994	- 136 365 535
Taux d'autofinancement	62,09	32,58	24,32	42,24	23,24	25,67	47,53	22,25	31,73

Source: Extrait des comptes de gestion des exercices budgétaires 2011, 2012 et 2013 des Communes de la Province du IOBA

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED



Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Annexe 4 : Fiche d'enquête utilisée pour la collecte des données auprès d'anciens bénéficiaires de PTMs promus par l'AMEED

Lieu et date d'entretiens _____ / _____ / _____

1. **Objet de l'enquête** : finalisation du projet de fin d'étude à la Fondation 2iE sur le thème : « Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et / ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'Association Mère, Enfant, Environnement et Développement »

2. Votre nom & Prénom (s) _____

3. Sexe _____ âge si possible _____

4. Votre fonction _____

5. A quelle occasion aviez-vous bénéficié des PTMs ? : _____

6. De quel type d'aide aviez-vous bénéficié ?

S'agit-il de:

▪ l'aide financière ? si oui sous quelle condition ? _____

▪ l'aide en nature ? si oui : veuillez préciser s'il vous plaît _____

▪ autres types d'aide ? si oui : veuillez préciser s'il vous plaît _____

7. Comment aviez-vous été sélectionné ? _____

8. Quelles appréciations aviez-vous à faire de l'aide reçue ? _____

Source : Alain KPODA, auteur du PFE

Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et /ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'AMEED

Annexe 5 : Fiche d'enquête utilisée pour la collecte des données auprès des autorités administratives, coutumières, religieuses, élus locaux, responsables d'OSC et autres leaders d'opinion sur les PTMs développés par l'AMEED

Lieu et date d'entretiens _____/_____/_____

1. **Objet de l'enquête** : finalisation du projet de fin d'étude à la Fondation 2iE sur le thème : « Problématique de mise en œuvre des actions humanitaires et ou de développement des associations au Burkina Faso : cas de l'Association Mère, Enfant, Environnement et Développement »

2. Votre nom & Prénom (s) _____

3. Sexe _____ âge si possible _____

4. Votre fonction _____

5. Aviez-vous déjà participé à des actions humanitaires ?

Si non : _____ dites pourquoi ? _____

Si oui : _____ dites où et à quelle occasion ? _____

6. Type d'organisation mis en place pour venir en aide aux victimes ? _____

7. De quel type d'aide aviez-vous apporté aux victimes ?

S'agit-il de:

▪ l'aide financière ? si oui sous quelle condition ? _____

▪ l'aide en nature ? si oui : veuillez préciser s'il vous plaît _____

▪ autres aides ? si oui : veuillez préciser s'il vous plaît _____

8. Quels ont été à termes les avantages et inconvénients de votre choix d'actions s'ils en existent ? _____

9. Comment aviez-vous procédé à la sélection des bénéficiaires ? _____

Source : auteur du PFE